

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2014**

Délibération  
n° 2014.02. 39.B

Désenclavement du  
quartier prioritaire de  
Basseau Grande  
Garenne par les  
transports collectifs  
urbains : demande de  
subvention du Fonds  
Européen de  
Développement  
Régional (FEDER)

**LE VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2014**

**Secrétaire de séance** : Didier LOUIS

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.02. 39.B**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE / MISSIONS  
TRANSVERSALES

Rapporteur : Monsieur le Président

**DESENCLAVEMENT DU QUARTIER PRIORITAIRE DE BASSEAU GRANDE GARENNE PAR  
LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS  
EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

Le quartier de Basseau Grande-Garenne fait l'objet d'une convention de renouvellement urbain passée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 5 janvier 2008 qui se traduit par la transformation de l'habitat, des équipements sociaux et des espaces publics.

De manière complémentaire, des aménagements en site propre pour les transports collectifs urbains (hors financement ORU) permettront de renforcer l'accessibilité du quartier grâce à une amélioration du niveau de service, par une fréquence accrue et une qualité globale de l'offre améliorée.

Afin d'assurer leur réalisation et leur bonne coordination, ces travaux relevant simultanément de la compétence de la ville d'Angoulême au titre de la voirie et du renouvellement urbain et du GrandAngoulême pour les aménagements des infrastructures de transport en commun en site propre (TCSP), une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été conclue par délibération n°72 du 31 mai 2011.

Dans le cadre de cette opération, il est envisageable de mobiliser des reliquats de crédits FEDER (Fonds européen de Développement Régional), au titre de l'axe 3 du Programme Opérationnel 2007-2013.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

| Dépenses HT  | Recettes HT                              |
|--|--|
| Aménagement Place<br>centrale Grande Garenne,<br>Rue de Basseau et Rue<br>Louise de Marillac : 627<br>828,54 € | Etat (Grenelle II- 13.86%): 312 892,97 € |
| Aménagement Rue Saint<br>Vincent de Paul, Rue Saint<br>Exupéry : 1 424 627,85 €                                | FEDER (Axe 3) 1 398 000,00 €             |
| Aménagement carrefour<br>Saint-Exupery/<br>Charité (2014): 205 068,68<br>€                                     | Autofinancement (25%) : 546 632,10 €     |
| <b>Total : 2 257 525,07 €</b>  | <b>Total : 2 257 525,07 €</b>            |

.../...

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007-2013

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>  |   |
|---|---|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>03 mars 2014</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>03 mars 2014</b> |